

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Touraton, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Etcheto à Mme Capdevielle.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : RENOVATION URBAINE – Hauts de Bayonne - Convention pour la mise en place d'un dispositif de micro-déchetterie.

La rénovation du quartier des Hauts de Bayonne, et plus particulièrement la requalification des espaces publics nord, est en voie de finalisation.

Un dispositif de micro-déchetterie sera mis en œuvre afin d'éviter comme par le passé les dépôts sauvages d'encombrants en pieds d'immeuble. Il consiste en la mise en place de trois bennes à encombrants, sérigraphiées d'un visuel attrayant et disposées sur des plateformes dédiées uniquement aux véhicules des services techniques.

La gestion de ces bennes réclame la participation et la collaboration des organismes suivants :

- Syndicat mixte Bil Ta Garbi pour la filière traitement et transport,
- Agglomération Côte Basque-Adour pour la prise en charge financière,
- Habitat Sud Atlantic pour l'acquisition des bennes et le nettoyage éventuel autour des sites,

- Ville de Bayonne pour la maintenance technique des bennes, le nettoyage ou l'effacement des tags ainsi que les prestations de petite propreté.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention répartissant les missions de chacun et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.